



Wallonie

VILLE DE MONS

Notaire Sébastien DUPUIS & Sophie
PARLONGUE
Rue Noulet, 27
7110 Strépy-Bracquegnies

Certificat d'urbanisme n° 1
&
Informations sur le statut administratif d'un bien

Nos références : CU1/2026-0304/LD
Vos références : 1220588
Demandeurs : Notaire Sébastien DUPUIS & Sophie PARLONGUE
Objet : Certificat d'urbanisme n°1 (CU1/2026-0304)
Situation : Avenue du Bois, 50 à 7021 Havré
Référence cadastrale : division 13, section B n°851L25

Maître ,

En réponse à votre demande réceptionnée en date du 20/02/2026 relative à un bien (aux biens) sis au Avenue du Bois, 50 à 7021 Havré, cadastré division 13, section B n°851L25 appartenant à [REDACTED] nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1§3,1° ; D.IV.97 ; D.IV.99 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code):

A. Certificat d'urbanisme (Art. D.I.V.97)

Est situé au regard du Plan de secteur de Mons - Borinage adopté par A.E.R.W. du 09/11/1983 (M.B. du 15/11/1984) :
zone d'habitat (100.0%) ;

Est situé au regard du Schéma de Développement du Territoire approuvé par le Gouvernement wallon en date du 23/04/2024 en zone : centralité villageoise

Est situé au regard du Schéma de développement communal adopté par A.E.R.W. du 16/10/2000 :
Zone d'habitat urbain de seconde couronne ;

N'est pas soumis, en tout ou partie, pour des raisons de localisation, à l'application du règlement régional d'urbanisme

Est situé au regard du Guide Communal d'Urbanisme de Mons approuvé par AERW du 01/06/2006 est applicable :
Aire C1, de la seconde couronne à habitat dense ;

N'est pas situé dans un Schéma d'Orientation Local.

Est situé dans le périmètre du permis d'urbanisation n°15L d'Havré non périmé, autorisé le 20/02/1963

N'est pas situé dans un schéma de développement pluricommunal

N'est pas soumis à un droit de préemption par arrêté du Gouvernement.

Fait l'objet des particularités suivantes :

N'est pas situé dans un périmètre de site à réaménager visé à l'article D.V.1 du CoDT

N'est pas situé dans un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale visé à l'article D.V.7 du CoDT

N'est pas situé dans un périmètre de remembrement urbain visé à l'article D.V.9 du CoDT

N'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine visé à l'article D.V.13 du CoDT;

N'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine visé à l'article D.V.14 du CoDT;

N'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 15 du CoPAT

N'est pas classé en application de l'article 16 du CoPAT

N'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visés à l'article 13 du CoPAT

N'est pas repris à l'inventaire régional du patrimoine en application de l'article 11 du CoPAT (pastillé / non pastillé)

N'est pas exposé à un risque d'accident majeur au sens de l'article D.IV.57 2° du CoDT

N'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 21 CoPAT

N'est pas frappé d'une servitude d'aspect architectural

Les données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols sont les suivantes :

Est exposé à une contrainte géotechnique majeure au sens de l'article D.IV.57 3° du CoDT (voir annexe 2&3)

N'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée au sens de l'article D.IV.57 4° du CoDT

N'est pas situé dans une réserve forestière au sens de l'article D.IV.57 4° du CoDT

N'est pas situé dans un site Natura 2000 au sens de l'article D.IV.57 4° du CoDT

Ne comporte une cavité souterraine d'intérêt scientifique au sens de l'article D.IV.57 4° du CoDT

Ne comporte pas une zone humide d'intérêt biologique au sens de l'article D.IV.57 4° du CoDT

N'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent

N'est pas exposé à un risque naturel majeur (ruissellement) au sens de l'article D.IV.57 3° du CoDT (voir annexe SPW DGO3)

N'est pas exposé à un risque naturel majeur (aléa d'inondation) au sens de l'article D.IV.57 3° du CoDT

N'est pas repris à la Banque de Données de l'Etat des Sols

Autres renseignements liés au bien :

Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux. En cas de doute, nous vous invitons à contacter le Bureau d'Etude de la Voirie situé rue Neuve 17 à 7000 Mons.

N'est pas situé le long d'une voirie régionale.

Est actuellement raccordable à l'égout (égout existant-zone d'assainissement collectif) sous réserve de faisabilité technique compte tenu du projet; (cfr PASH approuvé par AGW 22/12/2005).

B. Informations sur le statut administratif des biens (Article V.D.IV.99.) :

N'a pas fait l'objet depuis 1976 d'un permis d'urbanisme.

N'a pas fait l'objet d'un Permis d'environnement.

N'a pas fait l'objet d'une Déclaration environnementale.

N'a pas fait l'objet d'un Permis Unique.

N'a pas fait l'objet d'un Permis Intégré (PIUR).

N'a pas fait l'objet d'un Permis Intégré (PIUN).

N'a pas fait l'objet, dans les deux dernières années, d'un Certificat d'Urbanisme n°1.

N'a pas fait l'objet d'un Certificat d'urbanisme n°2.

N'a pas fait l'objet d'une division.

N'a pas fait l'objet d'une Déclaration Urbanistique.

Ne fait pas l'objet d'un constat de travaux sans autorisation.

Ne fait pas l'objet d'un arrêté du Bourgmestre.

Ne fait pas l'objet d'un dossier de salubrité logement.

Pour ce qui concerne les Permis Unique et Permis d'Environnement, vous pouvez vous adresser au Service Environnement, via l'adresse environnement@ville.mons.be

Pour ce qui concerne les permis de location et arrêté d'insalubrité, vous pouvez vous adresser à la Cellule Logements, via l'adresse cellulelogement@ville.mons.be

Pour ce qui concerne la présence de chemins et/ou sentiers (servitudes publiques de passage), vous pouvez interroger l'ASBL Itinéraires Wallonie - Info@itineraireswallonie.be

Observations

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme N°1 ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

A Mons, le 20 MAR. 2026

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale,
(s) Cécile BRULARD

Le Bourgmestre - Président,
(s) Nicolas MARTIN

Pour Extrait Certifié Conforme, A Mons, le

02 AVR. 2026

Par délégation de la Directrice Générale

Pour le Bourgmestre - Président,

fr. Francesca Dal Zovo
Directrice adjointe



Maxime POURTOIS
Premier Echevin,

En charge des Finances, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

reputado más a l'escolla de la onca) n'ir de redunda en s'iclos m'itacion. lo nom'ros de demandas a tratar por la Calidat Sous-sol/Géologie.

Jambes, le

DIVISION DE LA FÉVRYVENTION ET DES AUTORISATIONS

DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS

CELLULE SOUS-SOL/GÉOLOGIE

(Administration centrale)

Fax: 081/52.61.22
E-Mail Direction: cmo@mmw.wallonie.be
E-Mail Cellule: us@geologie@mmw.wallonie.be

Administration communale de et à Mons

Services administratifs de l'urbanisme Rue Nègre 17

7000 MONS

A. l'attention de Monsieur le Bourgmestre

Par courrier n° 05/04.55.00

Form with fields for 'N° dossier', 'N° courrier', 'Chaqueuse de rubricas de l'ordre de', and a list of rubricas including 'AGRIKOP-ÉCOLEHAUX-ET-HORNIC-WAUMES (n° 009)', 'RHEU DU CÉREZ (n° 010)', 'PRODIGES ET LEVANT DU BÉRENT (n° 012)', 'TUMULTI (n° 013, déchu)', 'LAUSQUEWY EDE-DAMES (n° 014, déchu)', 'FORNET ET YVINE A MOUTOCHES (n° 015, déchu)', 'FERRAZZICHONNE (n° 016, déchu)', 'FOSSAZIBEDS (n° 017, déchu)', 'YVINEZ À CÉRONIS OUI CÉVRENTI BÉRENT (n° 018, déchu)', 'JANSQUETTE BURLAMAS (ANCIENNES) (n° 019, déchu)', 'SANTY-DERRE, OUVREZ, HAYRES (n° 020)', 'LEVANT DE MONS (n° 021)', 'MONS - MONS, CHEUMES, FEMMAYRES, JÉMANI, HËYON, CHËLY, MONTYIN, NOUVOLLES, SPËLHUES, SAINT-SYMPHONIAN, HËVÈZ, ÉCUMPIGNON, YVILLOU-SAINT-GÉLISCHÈ, OUBOURG, MONTIÈRES, SAINT-DONAT, NÈVY, GILLÈ'

Monsieur le Bourgmestre,

Comme convenu avec le Service administratif de l'Urbanisme, j'ai le plaisir de faire déposer au Service administratif de l'Urbanisme, trois exemplaires d'une carte actualisée de la situation des travaux et ouvrages souterrains de mines, rubriques et carrières connus de nos services sur la section de la Ville de Mons. Vous trouverez également un CD-ROM avec une copie informatique, pour servir de référence, du document ainsi que les fichiers du fichier connexe et de ses annexes (format doc et xls).

Je vous prie de bien vouloir nous retourner le présent n° à vous communiqué ce document, initialement prévu pour la mi-mars. L'abandon de sa présentation, destinée également à d'autres cartes de ce type, a demandé plus de temps que prévu et a dû être actualisée par un document récent.

Cette carte est une copie de l'information disponible en la matière, information effectuée de rubriques et la consultation de nos services et/ou un renseignement. Je vous invite donc à ne consulter nos services que dans les zones de plus connus en des cartiers souterrains ou à leurs bureaux respectifs (selon la situation de

Dans les zones couvertes d'un linéaire, il est certain qu'il existe des pués miniers, plus ou moins importants (ceux au nord du bassin sont-ils faibles selon et probablement, pour leur grande majorité). Les données historiques disponibles indiquent que, sur le territoire concerné, il doit se trouver au moins autant de pués miniers que de pués connues. Étant donné l'impossibilité de les situer, je vous invite à joindre à vos rubriques, systématiquement et sans avoir besoin de mes conseils, les configurations et/ou recommandations relatives à l'annexe 2, ainsi que la demande d'information relative au sous-sol. Par contre, il n'y a pas de demande relative à l'annexe 2, ainsi que la demande d'information sur un pués connu ou sur une zone de carrières souterraines, la consultation de nos services est recommandée.

En dehors des zones de pués connus ou de carrières souterraines, il est dans absolument inutile de consulter la Cellule Sous-sol/Géologie puisqu'il n'y a aucun renseignement disponible à communiquer. Le traitement de vos données relatives au site, sans être de temps de travail (en 2006, près de 3/4 des demandes concernaient des territoires sans problèmes ou en zone d'anciens pués potentiels).

Pour rappel, si les mines connues et les ouvrages relatés sous la surveillance spéciale de notre Administration et que la tenue de plans y est de depuis depuis 1802, il n'est pas de même des carrières souterraines, qui qu'elles ne soient pas surveillées administrativement après la cessation d'activité ou le fait de l'interdiction de leur exploitation, un système de réclamation de sites qui depuis 1992 impose obligation de tenue de plans qui depuis 1995 y est conséquente. L'information disponible doit être considérée comme partielle.

Les demandes émanant de la cellule de procédure réglementaire sont toujours à adresser à une Direction, à l'exception de la présance d'un extrait individuel d'un cas particulier. Les demandes de la Direction, à l'exception de la Cellule Sous-sol/Géologie.

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Évironnement
Division de la Prévention et des Autorisations
Direction de la Coordination de la Prévention des Pollutions
Cellule Sous-sol/Géologie
Avenue Reine des Pays 15
5100 NAMUR (Cinquant)
À l'attention de M. Jupp. D., Bourgm. D., D'écologie -
Tél. Bourgmestre: 081/53.61.86 - Fax: 081/53.61.22

Par contre, dès lors où des citoyens, bureaux d'études ou autres souhaitent simplement obtenir une information locale et générale, les procédures réglementaires, je vous invite à leur proposer directement à notre Bureau de District (pour un extrait de plan, voir ci-dessus), qui leur répondra directement.

Département de la Prévention et des Autorisations
Division de la Coordination de la Prévention des Pollutions
Cellule Sous-sol/Géologie (2ème District - Mons)
Rue de l'Écluse, 22
6000 CHARLEROI
À l'attention de M. Didier PÉRISSIER, GEL
Fax: 071/65.41.66

Cette carte n'est qu'une copie informatisée et n'est pas le même en plus du site internet de consultation. Ce site sera mis à jour de la Carte Géologique de la Vallée et permettra d'accéder à l'information disponible en matière de mines et à d'autres travaux d'exploration. Les premiers essais réalisés de sites seront mis à jour. Nous ne recommandons pas de vous faire informer de sa mise en place, la région de Mons devient-elle les premières complètes et vitales.

En attendant, nous ne pouvons nous informer de ce que vous diffuser ce document ainsi que les annexes 2 et 3 aux divers services communaux concernés en aux rubriques qui, en fonction de la demande, en leur présence les conditions d'information relatives au dossier.

Mes vœux restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Des données précises concernant l'emploi de ces travaux de réhabilitation sont naturellement plus difficiles, les données administratives étant plus dans les archives de l'Administration valdovské.

Toutefois, la plupart des données de réhabilitation de ces travaux sont contenues dans les archives de l'Administration valdovské, les données de réhabilitation sur les données relatives aux exploitations des décharges précitées. Sur comparaison avec les publications et rapports techniques, on connaît que les données cartographiques correspondent à des exploitations de Cahleš sous-sol/Geologie même dans la description une coupe cartographique représentant cette même section.

Dr. P. ŠAFRANKA
13 mars 2006.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to low contrast and blurring. It appears to be a list or series of entries, possibly names or dates, arranged in a somewhat regular pattern across the page.